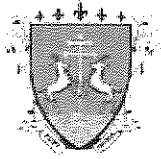


**COMMUNE  
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**  
\*  
**ARRONDISSEMENT  
RENNES**  
\*

Conseillers : 19  
Présents : 16  
Votants : 16

**EXTRAIT DU  
PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2016/045**

L'an deux mil seize, le **06 septembre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 30 août 2016.

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, A. AUBIN, R. DANIEL, R. PIEL, AM. PERRAULT, I. HERVAULT, JF. GUILLEMOT, J. CLERMONT, S. TURQUET.

Excusé : R. CHAPIN.

Absents : L. HERVÉ, Y. MARTIN.

Pouvoir : aucun.

Secrétaire de séance : I. HERVAULT

**OBJET : MISE A JOUR DES TARIFS DES CIMETIÈRES**

**[annule et remplace les délibérations n°14 du 15 janvier 2004, n°6 du 13 octobre 2005 et n°3 du 8 février 2007]**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs appliqués dans les cimetières de SAINT THURIAL étaient intégrés aux différents règlements des cimetières. Un ajustement des surfaces concédées étant nécessaire afin de tenir compte de la réalité des concessions, il est proposé de reprendre dans une délibération unique l'ensemble des tarifs et d'y intégrer un nouveau tarif pour les cavurnes avec stèle.

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des tarifs proposés pour application à compter du 1er octobre 2016 dans les cimetières de la commune :

**- Concessions concédées pour une période de 15 ou 30 ans renouvelables :**

CONCESSION 3m <sup>2</sup>	COLUMBARIUM Case de 0.5 m x 0.5 m x 0.5 m	CAVURNE avec stèle 0.50 m <sup>2</sup>	CAVURNE simple 0.25 m <sup>2</sup>	JARDIN DU SOUVENIR Plaque sur le lutrin
15 ans : 230 € 30 ans : 450 €	15 ans : 750 € 30 ans : 1000 €	15 ans : 215 € 30 ans : 350 €	15 ans : 200 € 30 ans : 300 €	15 ans : 100 € 30 ans : 200 €
Taxe inhumation 50 €	Taxe inhumation 50 €			Taxe pour dispersion de cendre : 50 €

**- Caveau provisoire : 3 € par jour à compter du 4<sup>ème</sup> jour.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le récapitulatif des tarifs appliqués dans les cimetières de SAINT THURIAL tel que présenté ci-dessus.

Affiché le :  
07 septembre 2016

Certifié conforme et exécutoire,  
Transmis en Préfecture le  
07 septembre 2016

Le Maire,  
D. MOIZAN